

DONNER PROCURATION À UN CONFRÈRE/UNE CONSŒUR

ITAA

Pour ceux qui ne peuvent pas assister à l'Assemblée générale, il existe la possibilité de donner une procuration à un confrère/une consœur. La procuration se donne **via le portail ITAA**.


Un membre peut recevoir au **maximum 2 procurations**. Si un membre a déjà reçu 2 procurations, cela sera signalé et vous ne pourrez plus lui en attribuer une.

Attention : Les procurations doivent parvenir à l'Institut au plus tard cinq jours avant l'Assemblée générale, soit **au plus tard le 17 avril 2026**. Après cette date, l'option du portail ITAA sera fermée.

Donner une procuration : comment ?

Sur le **portail ITAA**, dans le **module Assemblée générale**, vous pouvez choisir l'option : *Je ne peux pas être présent mais je souhaite donner une procuration.*

Indiquez le nom de la personne à qui vous donnez une procuration.



The screenshot shows the ITAA portal navigation menu. The 'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE' option is highlighted in orange and has a red arrow pointing to it. The menu consists of six main categories, each with a sub-description and a 'FAQ' button:

E-GUICHET	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	FORMULAIRES
Gestion de vos données: privées, entreprise(s) et cabinet(s).	Documents de la dernière assemblée générale qui a eu lieu.	Tous les formulaires utiles pour la gestion de votre adhésion.
		FAQ
FORMATION CONTINUE	FACTURES	FORMATIONS
Consultez et gérez vos activités de formation.	Consultez ici vos factures et leur statut.	Toutes les formations de l'ITAA.
FAQ	FAQ	FAQ

Donner une procuration : comment ?

Après avoir cliqué sur le bouton « Assemblée générale », une fenêtre pop-up apparaîtra avec, tout d'abord, tous les documents qui sont mis à votre disposition pour cette Assemblée générale. Vous pouvez alors cliquer sur : « Je ne peux pas être présent mais je souhaite donner une procuration ».



L'ASSEMBLEE GENERALE 2026

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour et les documents de l'assemblée générale.

- Consulter les informations générales sur la participation à l'assemblée générale | NL
- Consulter l'ordre du jour 2026 | NL
- Consulter les comptes annuels 2025 (BNB) | NL
- Consulter le compte de résultat 2025 / 2024 et le budget 2025 | NL
- Consulter le bilan au 31.12.2025 – 2 ans | NL
- Consulter la proposition de budget pour le nouvel exercice | NL
- Consulter le rapport d'activités de l'an dernier | NL
- Consulter le rapport des commissaires | NL
- Consulter la liste avec les candidatures pour le mandat de président, vice-président et membre du Conseil | NL
- Consulter la liste avec les candidatures pour le mandat de commissaire | NL
- Donner une procuration : comment? | NL
- Proxy login – Voter à distance – Chat | NL
- Voter en presentiel | NL

En cas de problème, veuillez contacter agav@itaa.be.

Faites votre choix

- Je souhaite participer
- Je ne peux pas être présent mais je souhaite donner une procuration
- Je ne souhaite pas participer

Un email de confirmation vous sera envoyé. Si vous ne retrouvez pas l'email dans votre boîte de réception, veuillez vérifier votre courrier indésirable (spam).

ENVOYER

Donner une procuration : comment ?

La fenêtre ci-dessous apparaît alors et vous pouvez cliquer dans la barre sous « A qui souhaitez-vous donner votre procuration ? » pour sélectionner le nom de la consœur/ le confrère à qui vous souhaitez donner procuration.

N'oubliez pas de cocher la case « accord signature numérique » !



Prox login - Voter à distance - Chat | NL
Voter en présentiel | NL

En cas de problème, veuillez contacter servicedesk@itaa.be.

Faites votre choix

Je souhaite participer

Je ne peux pas être présent mais je souhaite donner une procuration

Vous vous êtes connecté au portail ITAA il y a moins de 3 minutes. Votre session n'a pas besoin d'être renouvelée pour générer votre signature numérique. Vous avez encore 2:17 pour envoyer votre procuration. Ensuite, il vous sera demandé de vous reconnecter.

À qui souhaitez-vous donner votre procuration?

Entrez nom + prénom. Votre choix apparaîtra après quelques secondes

Je donne mon accord pour que ma signature numérique soit générée. Ce n'est qu'après avoir donné votre accord que vous pourrez envoyer. Vous recevrez un e-mail récapitulatif contenant votre signature numérique.

Si vous donnez procuration, vous ne pourrez plus participer à l'Assemblée Générale. Si vous décidez plus tard de participer quand même, vous devez contacter servicedesk@itaa.be.

Je ne souhaite pas participer

Un email de confirmation vous sera envoyé. Si vous ne retrouvez pas l'email dans votre boîte de réception, veuillez vérifier votre courrier indésirable (spam).

ENVOYER

Toute personne qui donne une procuration via le portail ITAA recevra toujours un courriel de confirmation de celle-ci. Vérifiez votre boîte à spam si vous ne l'avez pas reçu !

Le mandataire recevra également un courriel de confirmation.

Donner une procuration : comment ?

La personne que vous avez choisie a déjà reçu deux procurations.



Veuillez sélectionner une autre consœur ou un autre confrère en tapant à nouveau son nom.



voter en présen... [REDACTED]

En cas de problème, veuillez contacter servicedesk@itaa.be.

La personne sélectionnée dispose déjà de 2 procurations. Veuillez sélectionner une autre personne.

Faites votre choix

Je souhaite participer

Je ne peux pas être présent mais je souhaite donner une procuration

Vous vous êtes connecté au portail ITAA il y a moins de 3 minutes. Votre session n'a pas besoin d'être renouvelée pour générer votre signature numérique. Vous avez encore **0:41** pour envoyer votre procuration. Ensuite, il vous sera demandé de vous reconnecter.

À qui souhaitez-vous donner votre procuration?

DI PIAZZA Christoph

Je donne mon accord pour que ma signature numérique soit générée. Ce n'est qu'après avoir donné votre accord que vous pourrez envoyer. Vous recevrez un e-mail récapitulatif contenant votre signature numérique.

Si vous donnez procuration, vous ne pourrez plus participer à l'Assemblée Générale. Si vous décidez plus tard de participer quand même, vous devez contacter servicedesk@itaa.be.

Je ne souhaite pas participer

Un email de confirmation vous sera envoyé. Si vous ne retrouvez pas l'email dans votre boîte de réception, veuillez vérifier votre courrier indésirable (spam).

ENVOYER

Pour rappel :

ITAA

1. *Bien entendu, seuls les membres personnes physiques peuvent participer à l'Assemblée générale.
Chaque membre (y compris les stagiaires) qui participe à l'Assemblée générale peut recevoir **au maximum 2 procurations**.*

2. *La procuration contient (complété automatiquement via le module dans le portail ITAA) :*
 - *l'identité du mandant ;*
 - *l'identité du mandataire ;*
 - *la date de l'Assemblée générale pour laquelle la procuration s'applique.*

La procuration est également automatiquement datée et signée.